



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération portant sur

**LA CONVENTION de PARTENARIAT
CCI NICE COTE D'AZUR - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS 2021-2023
OBSERVATOIRE DU COMMERCE 06**

Séance de l'Assemblée Générale du 27 Septembre 2021

PRÉSENTS

Monsieur Bernard GONZALEZ - **Préfet des Alpes-Maritimes**

Mme Sophie GLEIZES - Cheffe du Service économique de l'État en région – Tutelle des réseaux consulaires – **Direction régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités**

Mme Maryline PELOU - inspectrice des finances publiques à la division de l'action économique – représentant M. Claude BRECHARD **Directeur départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes,**

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, NICOLETTI Pascal - 1^{er} Vice-Président, CHAIX Bernard - Vice-Président, LACHKAR Laurent - CHEVILLON Michel - Vice-Président, BRUT Karine - Trésorier, GRECH Stéphane - Trésorier adjoint, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, PAUL Fabien - Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, BOVIS Jessica, CARLADOUS Laure, CASTELLANI Maryse CHALEIL Laurence, COURTADE Anny, ESTIN Max, GABAS Valérie, GASTAUD-DAVID Fabienne, GAUTIER Philippe, IVALDI Dominique, KOTLER Jacques, LABAT André, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MESSINA Cédric, MOULARD Patrick, MOURET Bernard, NIDDAM Ilan, RENAUDI Philippe, SOURAUD Emmanuel, TEBOUL Thierry, VALENTIN Bruno, VOISIN Thierry, **Membres Élus.**

32 Membres présents, le quorum est atteint l'Assemblée peut valablement délibérer.

Messieurs, ALFANDARI Bernard, BONNIN Olivier, EBEL Jean-Marie, FERRALIS Gérard, LELLOUCHE Jean-Pierre, MATOUT Jean-Louis, MOLINES Gérard, WATTEBLED Jean-Henry, **Membres Associés.**

Mesdames et Messieurs, HOELLARD Michèle, LAPIERRE Nathalie, MARIN Matthieu, MARTINON Martine, ROSSI Jean-Pierre, SOYER Jean-Marie, **Conseillers Techniques.**



EN VISIOCONFERENCE

Monsieur Christian KLEBERT – Chargé de mission Economie Emploi à **la Préfecture des Alpes-Maritimes**

Monsieur PERUGINI Francis, **Président Honoraire**

Monsieur SFECCI Daniel - Vice-Président, **Membre du Bureau**

Mesdames, CALVIERA Stéphanie, CERAGIOLI Geneviève, SALUSSOLIA Brigitte **Membres Élus.**

Madame et Messieurs, GODIER Stéphanie, LEPAGE Henri-Philippe, MASSÉ Philippe, ROUGET Sylvain, TOURNAIRE Luc, MESSIKA Cyril, PERRY Antoine, **Membres Associés.**

Messieurs, AJOURY Noël, BENMUSSA Thierry, DELAUNAY Bernard, DELHOMME Christian, RASPOR Marc, RIERA Julien, **Conseillers Techniques.**

EXCUSÉS

Monsieur ESTEVE Dominique, **Président Honoraire**

Mesdames et Messieurs, BATEL Claude, BREMOND Lydie, CHAUMIER Eric, COSTAMAGNA Anne, DESJARDINS Philippe, DI NATALE Paul-Marie, FOURQUIN Frédéric, GAMON Christophe, GENETELLI Patrick, GUITTARD Cynthia, IPPOLITO Philippe, KLEYNHOFF Bernard, MANE Jean, PICHARD MAUREL Corinne, PEGLION Jean-Philippe, PICOLET Lionel, REBUFFEL Claudine, SCARAMOZZINO Christine, **Membres Élus.**

Messieurs, CASALS Jean, CLARET Christophe, LAVANDET Frédéric, MANAGO Michel, MATHEZ Pierre, FLAMAND Pascal, FOUQUET Denis, **Membres Associés.**

Madame et Messieurs, COLOMBAN René, GOLDNADEL Franck, GUILLOT Michel, LEVI Jean-Pierre, MATAS Jean-Michel, MEINARDI Alain, PLUMION Nicolas, SCARFONE Raymond, VERA-FINOCCHI Paule, VOLPI Robert, **Conseillers Techniques.**

ABSENTS

Monsieur STELLARDO Gilbert, **Président Honoraire**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Messieurs, CIPPOLINI Denis, GINO Bertrand, ROUX Robert, **Membres Élus.**

Messieurs, ARIN Jan, ASTOLFI Olivier, AUBERTIN Eric, BIANCHERI André, DEGIOVANNI Eddie, NASSIF Anis, **Membres Associés.**

Mesdames et Messieurs, ALEMANNI Pierre, ALLARD Frédéric, BAUDOIN Pascal, BEHAR Claire, BOISSE Jean-Christophe, BONA Alexandre, BORGHESE Benoît, CAPELLI Jean-Michel, DAUFES Eric, HATTEMBERG Pasquale, LELAURAIN Dominique, LEULIER Frédéric, LLORCA Alain, MANSI Mattéo, NOLIER Patrick, PARSEKIAN NAVARRO Alexie, PEREZ Dario, PILIERE Jean-Yves, Puy Michel, ROSIER Roch-Charles, **Conseillers Techniques.**



CONTEXTE :

En 2018, la CCI Nice Côte d'Azur et la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis ont noué une convention de partenariat pour une durée de trois ans, relative à l'Observatoire du Commerce 06, afin de partager une connaissance commune et actualisée de l'équipement commercial, de mettre en commun des ressources documentaires et de disposer d'un outil commun d'aide à la décision en matière d'aménagement commercial.

La présente convention a pour objet de renouveler l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis au fonctionnement dudit Observatoire pour une nouvelle période de trois ans (2021-2023) et de définir, en conséquence, les droits et obligations des parties.

Après avoir entendu l'exposé qui précède,

CONSIDERANT :

En tant que conceptrice et exploitante de l'Observatoire du Commerce 06, la CCINCA s'engage à :

- Administrer et faire fonctionner l'outil, à savoir,
 - Fournir un droit d'accès à l'espace sécurisé de l'Observatoire à la CASA ;
 - Former les utilisateurs identifiés par la CASA à la prise en main de l'outil ;
 - Mettre à jour annuellement par un relevé terrain, la base de données géolocalisée des activités commerciales de pied d'immeuble de la CASA ;
 - Rédiger annuellement un rapport de synthèse présentant les données clés du tissu commercial de la CASA ainsi que ses principales évolutions par rapport à l'année n-1 et le communiquer sous version numérique et papier à la CASA ;
- Organiser les comités de Pilotage et toutes les réunions de travail nécessaires au bon fonctionnement de l'Observatoire ;
- Formaliser les partenariats (financiers et/ou de partage de données) qui s'avèrent nécessaires.

En tant que partenaire financier de l'Observatoire, la CASA s'engage à :

- Participer aux comités de Pilotage et à toutes les réunions de travail nécessaires au bon fonctionnement de l'Observatoire ;
- Contribuer financièrement au fonctionnement de l'outil. Sa participation au titre de son adhésion 2021-2023 est d'un montant de 17 700€ qui sera réglé comme suit,
 - 5 900 euros TTC sur son exercice budgétaire 2021 ;
 - 5 900 euros TTC sur son exercice budgétaire 2022 ;
 - 5 900 euros TTC sur son exercice budgétaire 2023.

Les dépenses de l'opération (équivalentes à cette contribution financière) sont bien inscrites au Budget de la CCINCA 2021 -2023.



L'Assemblée Générale DÉCIDE de :

- ▶ Confirmer avoir pris connaissance des principes de partenariat liant la CASA à la CCINCA dans le cadre de cette convention
- ▶ Confirmer la volonté de la CCINCA et de la CASA de **reconduire leur partenariat dans l'ensemble des domaines prévus par ladite convention**
- ▶ Approuver les termes de la convention, le budget prévisionnel dédié aux actes métiers de la CCINCA
- ▶ Autoriser le Président à signer ladite convention, les éventuels avenants et tout document nécessaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits : 57
Votants : 32 (quorum : 29, atteint),
Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 32

Ces propositions sont approuvées à l'unanimité.

Nice, le 27 septembre 2021

Le Président,



Jean-Pierre SAVARINO